



La Lettre des HCC

PROFESSIONNELS SOIGNANTS ET MÉDICO TECHNIQUES



Du 1er au 27 novembre prochain, les professionnels soignants et médico-techniques seront appelés à **élire leurs représentants** au sein de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT).

La CSIRMT, QU'EST-CE-QUE C'EST ?



La CSIRMT est une **instance professionnelle** qui participe à la vie institutionnelle des HCC. Composée de personnels paramédicaux élus par leur pairs, la commission est consultée sur les sujets ayant trait à l'**organisation des soins**, à la **qualité et à la sécurité des soins**, à l'évaluation des **pratiques professionnelles** ainsi que, plus globalement, au projet d'établissement et à l'organisation interne de l'établissement.

La CSIRMT est composée de **24 membres**, répartis en **3 collèges** représentant différents groupes professionnels. La commission associe par ailleurs plusieurs acteurs institutionnels siégeant avec voix consultative (Directeurs des Soins, Directeur du Centre de Formation, représentant de la CME, représentant des étudiants, élève AS...) :

24
Membres
Elus pour 4 ans



3
Collèges

Personnels
Infirmiers, de
Rééducation
Médico-techniques
(12 sièges)



Aides-soignants
(4 sièges)

Cadres de
Santé
(8 sièges)



**QUI ?
vote ?**

Prennent part au vote les personnels infirmiers, de rééducation et médico-technique, les aides-soignants et les cadres de santé **fonctionnaires** (titulaire et stagiaires) et **contractuels** en fonction à la date du scrutin. La liste des électeurs est affichée à la DRH, à Pasteur 2 (vestiaires) et au CPA (hall Lilas).

**COMMENT ?
voter ?**

Le vote se fera **exclusivement par correspondance**. Le matériel électoral sera transmis à chaque électeur par l'intermédiaire des cadres du 1er au 12 novembre 2019. Les agents absents pendant cette période recevront le matériel à domicile.

**QUAND ?
voter ?**

Les électeurs sont appelés à voter à compter de la réception de leur matériel électoral, et **jusqu'au 27 novembre 2019**. Le dépouillement et la publication des résultats interviendront le 2 décembre 2019.



GRIPPE : TOUS CONCERNÉS ! (SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL)

La grippe saisonnière est une infection virale épidémique qui peut être **grave voire mortelle** (jusqu'à 8 millions de personnes touchées chaque hiver en France).

La **vaccination reste le moyen de prévention le plus efficace** pour se prémunir de la grippe et de ses complications graves. Elle est fortement recommandée notamment pour les femmes enceintes et les personnels soignants.

La couverture vaccinale des personnels des HCC progresse mais **reste insuffisante** pour protéger les patients.

Tous concernés, tous vaccinés !

Alors venez-vous faire vacciner cette année !

Veillez contacter le **Service de Santé au Travail au 2 40 85** pour prendre un rendez-vous.



**Protégez-vous!
Protégez vos patients!
Protégez vos proches!**

LES HCC S'ENGAGENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: ÉVOLUTION DES PRATIQUES DE TRI DES DASRI

Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI) sont des déchets produits par une activité de soins qui présentent un risque infectieux et de contamination pour l'homme et l'environnement. Ils nécessitent de ce fait un traitement particulier.



Dans notre établissement, les DASRI représentent près de **400 tonnes de déchets par an** suivant un circuit de traitement et d'élimination spécifique. Or, ce circuit d'élimination est **6 fois plus coûteux que celui des ordures ménagères** classiques (DAOM). Le bon respect des directives de tri des déchets recouvre donc des **enjeux de sécurité, d'hygiène et de contrôle de l'incidence économique** de l'élimination des déchets.

Pourtant, nous plaçons souvent dans les DASRI des déchets qui pourraient être placés dans des sacs d'ordures ménagères, notamment le matériel qui, indépendamment de la notion de risque infectieux, est fortement **évocateur d'une activité de soins** et pouvant avoir un **impact psycho-émotionnel** : tubulures, gants, champs opératoires, matériel présentant des traces de sang, etc.



Aujourd'hui, les directives de tri des déchets évoluent vers une **réduction du volume des DASRI**. Ainsi, **les déchets ne présentant pas de risque infectieux avéré seront systématiquement éliminés en DAOM**. Le risque psycho-émotionnel lié au matériel de soins n'est plus à prendre en compte, et les déchets souillés de sang ou de liquide biologique, **hors situation infectieuse particulière** ou d'épidémie, **ne seront plus à éliminer en DASRI**, même s'ils proviennent d'un patient porteur de bactérie multi-résistante aux antibiotiques (BMR) ou de bactérie hautement résistante émergente (BHRé).

L'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) a mis à jour le **protocole de tri des déchets associés aux soins**. De nouvelles affiches et une campagne d'information accompagneront la sortie de ce document.



Pour toute interrogation sur le tri des déchets associés aux soins, **l'EOH se tient à votre écoute au 2. 46. 59.**

BONNES PRATIQUES D' « HYGIÈNE INFORMATIQUE » (M. T. RIVAT)



Les **bonnes pratiques en matière de sécurité informatique** nous aident à protéger nos données numériques. Face aux menaces qui peuvent viser nos systèmes d'informations, nous pouvons tous adopter les bons comportements.

Le Service Informatique nous livre les **10 règles d'or** à suivre pour une sécurité informatique sans faille :

1. Utilisez un **mot de passe non trivial** (pas le matricule, ni de mot du dictionnaire).
2. Ne pas **écrire son mot de passe** (clavier, écran, cahier...).
3. Ne fournissez pas vos logins / mots de passe, ni par email ni par téléphone, **vos identifiants sont strictement personnels !**
4. Ne pas ouvrir les pièces jointes ou ne cliquez pas sur des **liens inconnus** dans un email. Supprimer les emails suspects.
5. N'installer **aucun logiciel**.
6. Toujours **verrouiller son poste** informatique en cas d'absence.
7. Les **documents confidentiels** doivent être récupérés sur l'imprimante.
8. **Sauvegarder** ses documents à l'endroit approprié.
9. Vigilance sur les **clés USB**, diffusant souvent des codes malveillants.
10. Connaître les **procédures dégradées** à appliquer en cas de panne.

Des questions ? Choisir son mot de passe, stocker ses documents, gérer sa messagerie... Le Service Informatique met à votre disposition des **fiches pratiques sur les bons comportements** de sécurité informatiques, disponibles sur l'Intranet des HCC:



Infos générales > Support informatique > Fiches sécurité.

Pour toute demande, **l'Assistance Informatique** se tient à votre service au **2. 34. 56.**

LA MINUTE PRÉVENTION

EN NOVEMBRE, C'EST PARTI POUR UN MOIS SANS TABAC !

L'équipe de tabacologie vous accompagne pour relever ce défi.

Si vous souhaitez vous **libérer de la cigarette** ou **simplement faire le point sur votre tabagisme**, les infirmières se déplacent dans les services.

N'hésitez pas à les contacter au bip 84 9703 ou au centre de tabacologie, Maison des Addictions, au 03 89 12 43 07.

Elles pourront vous fournir des substituts nicotiques et vous remettre un kit **d'aide à l'arrêt du tabac**.

